

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 25

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 4**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 0**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 05 JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Alain BIERI (procuration à M. JANDAUD)
- Karine LADOUX (procuration à O. CHATENET)
- Natacha POIRIER (procuration à B. TROUBAT)
- Rafael SOLANS EZQUERRA (procuration à P. BARIAT)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Pascale THOMAS, comme secrétaire de séance.

2026-79 FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des salles municipales ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260605-2026-79-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

	Soirée semaine	Journée semaine	1/2 journée semaine	1 journée du week-end	Week-end complet	Caution location	Caution ménage
	Du lundi au vendredi 18h00 - 9h00	Du lundi au vendredi 9h00 - 18h00	Du lundi au vendredi 9h00 - 13h00 ou 13h00 - 18h00	(associations et commerçants ambazacois uniquement)	Du vendredi 18h00 au lundi 9h00		
Molière (haut)	100,00 €	200,00 €	100,00 €	360,00 €	500,00 €		
	125,00 €	250,00 €	125,00 €	450,00 €	625,00 €	600,00 €	300,00 €
	80,00 €	160,00 €	80,00 €	288,00 €	400,00 €		
Lully en complément de Molière					50,00 €		
					67,00 €	200,00 €	100,00 €
Beaubourg (bas)	80,00 €	160,00 €	80,00 €	240,00 €	320,00 €		
	100,00 €	200,00 €	100,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €	200,00 €
	64,00 €	128,00 €	64,00 €	192,00 €	256,00 €		
Espace convivial	48,00 €		48,00 €				
	60,00 €	-	60,00 €		-	200,00 €	100,00 €
Lully	25,00 €	50,00 €	25,00 €			200,00 €	100,00 €

Commune
Hors commune

Associations et commerçants de la commune organisant des manifestations à destination des habitants d'Ambazac

La première mise à disposition des salles pour les associations communales est gratuite.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DIT que la comptabilité relative à la location des salles municipales sera retranscrite dans un registre tenu par le régisseur de la régie recette Salle des fêtes – Mont Gerbassou.

*Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Affiché le 06 juin 2026
 Pour copie conforme, le 06 juin 2026*

**Le Maire,
 Peggy BARIAT**

**La secrétaire de séance,
 Pascale THOMAS**



Accusé de réception en préfecture
 087-218700201-20260605-2026-79-DE
 Date de télétransmission : 11/06/2026
 Date de réception préfecture : 11/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le dépôt du recours peut être effectué par voie électronique à partir du site de téléproucédures <https://www.telerecours.fr/>